



COMMUNE DE BILLENS-HENNENS

Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 mai 2024

Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens

Présidée par M. Florian Dubail, Syndic

Procès-verbal tenu par Mme Alexandra Lovati, Secrétaire communale

Présents(es) : 38 citoyennes et citoyens
M. Claude Berset, M. Jean-Marie Chammartin, M. Serge Pichonnat,
M. Benoît Helle, M. Jean-Claude Sugnaux, Mme Salomé Donzallaz
Conseillers-ère communaux-ale
Mme Vanessa Italiano, Administratrice des finances
Total de personnes présentes : 46

Excusés(ées) : M. Jean-Joseph Raemy

- A 20h01, M. Florian Dubail ouvre l'assemblée, salue cordialement les personnes présentes, les remercie de leur présence ;
- Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
- Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle n° 16 du 19 avril 2024, a été affichée aux deux piliers publics et adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet communal ;
- Procède à la nomination de deux scrutateurs : M. Philippe Curdy et Mme Evelyne Jaquet.

Présente le tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2023
(ne sera pas lu en assemblée – publié sur le site internet)
2. Comptes 2023
 - 2.1 Présentation des comptes
 - 2.2 Présentation du bilan
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Discussion
 - 2.5 Approbation des comptes de résultats
 - 2.6 Approbation des comptes des investissements
3. Crédit d'investissement pour le changement des velux du bâtiment communal au chemin des Pales 3 à Billens
4. Projet Centre du village – Situation
5. Divers

A l'unanimité, l'assemblée accepte le tractanda tel que proposé.

Aucune remarque n'étant faite sur le mode de convocation et le tractanda, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal du 18 décembre 2023 n'est pas lu. Il est à disposition sur le site internet communal ou au bureau communal. Il est également mis à disposition ce soir pour consultation si quelqu'un le souhaite.

Il ne fait l'objet d'aucune demande ni remarque.

M. Florian Dubail le soumet par conséquent au vote :

Vote : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des voix. Aucune abstention.

2. Comptes 2023

M. Chammartin : Avant de passer à la présentation des comptes 2023, il souhaite formuler quelques remarques concernant l'exercice comptable 2023.

L'exercice 2023 est le 2^{ème} exercice selon la nouvelle formule MCH2 signifiant que nous avons pu nous référer à l'exercice 2022 pour comptabiliser différentes recettes ou charges mais ceci signifie aussi que nous avons trouvé quelques erreurs dans le mode de comptabilisation dans quelques chapitres. Ces erreurs de comptabilisation n'influent pas le résultat de l'exercice, seuls certains montants ne sont pas comptabilisés dans le propre chapitre. Cette situation, après remarques de la Commission financière, sera corrigée pour l'exercice 2024.

Lors de la présentation des chiffres qui va suivre, M. Chammartin annonce qu'il se permettra d'ajouter des commentaires judicieux pour la justification de la comptabilité. Il reste à disposition pour tout renseignement ou explication.

2.1 Présentation des comptes

Les comptes sont projetés à l'écran et M. Chammartin en donne les explications.

Comptes de résultats

Récapitulatif des différents dicastères que nous allons parcourir. Nous pouvons déjà constater que l'exercice est bouclé avec un excédent de revenus de CHF 8'110.-, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 6'034.-.

Le détail de la présentation des comptes se trouve dans l'annexe aux comptes.

Question(s)

Question (personne ne s'étant pas annoncée)

- Comment sont traités les indépendants qui sont au RSG, paient-ils des impôts ?

Réponse de M. Chammartin :

- Les médecins qui sont domiciliés dans le canton de Fribourg sont taxés 50 % au Canton et 50 % à la Commune. Pour les externes au canton de Fribourg, ils paient 100 % à la Commune.

Comptes des investissements 2023

Selon slide 13 : récapitulatif.

- Administration générale : A noter que l'investissement pour l'aménagement du Centre village – Projet consolidé fin 2023
- Remplacement de la pompe à chaleur PC local FC = aussi consolidé fin 2023
- Circulation routière : rien à signaler



Question(s)

Question de (personne ne s'étant pas annoncée):

La Commune a-t-elle droit à des subventions pour les panneaux solaires et si oui, les a-t-elle déjà reçues ?

Réponse – M. Chammartin :

A ce jour, la demande de subventions est en cours.

2.2 Présentation du bilan

ACTIF

- 100 Disponibilités : Caisse bureau communal : CHF 1'820.-
Postfinance - 2 comptes : CHF 236'000.-
BCF – 2 comptes : CHF 680'000.-
Raiffeisen - 2 comptes : CHF 1'100'000.-
- 101 Créances : Créances fiscales CHF 1'204'634.- dont :
Impôts 2022 : CHF 320'000.-
Impôts 2023 : CHF 720'000.-
- 140 Immobilisation patrimoine administratif
Terrains : CHF 120'000.-
Routes : CHF 2'184'000.-
Eclairage public – place de parc : CHF 230'000.-
Eau potable + eaux usées : CHF 840'000.-
Bâtiment administratif – cimetière-déchetterie : CHF 618'000.-
- 142 Immobilisation incorporelle patrimoine administratif : CHF 624'000.-
PAL – PIEP : CHF 220'000
Etude CV CHF 400'000.-

PASSIF

- 206 Emprunt Postfinance CHF 404'320.- (sera remboursé au mois de mai 2024)
Emprunt SUVA CHF 2'000'000.-
- 208 Provision à long terme : CO CHF 75'000.-
Caisse pension (ne sera vraisemblablement pas utilisé) CHF 35'000.-
Suppression de CHF 81'000.- = taxe compensatoire pour locaux de la PC
- 29 Capital propre : CHF 5'608'000.-
- 290 Financement spéciaux : CHF 812'000
Approvisionnement eau : CHF 130'000
Financement eaux usées : CHF 605'000.-
Financement gestion déchets : CHF 76'000
- 293 Préfinancement CHF 2'240'000.- = Préfinancement CV

2.3 Rapport de la Commission financière

M. Louis Rouiller, Président de la commission financière, donne lecture du rapport pour les comptes de fonctionnement, d'investissement et le bilan 2023 et il invite à l'assemblée à les accepter. Ci-dessous le rapport.



Assemblée communale du 06.05.2024

Rapport de la commission financière des comptes 2023

Monsieur le syndic, madame la conseillère communale, messieurs les conseillers communaux, mesdames, messieurs,

La commission financière s'est réunie le 25 avril pour étudier en détail les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement ainsi que le bilan 2023. Ces documents étaient accompagnés de remarques explicatives. Le 29 avril, nous avons rencontré le conseil communal qui a pu donner des réponses à certaines de nos questions. Le courrier du 30 avril a répondu à nos questions qui demandaient une étude plus approfondie.

La commission financière relève les comptes de fonctionnement 2023 équilibrés, malgré des impôts en baisse par-rapport au budget. Nous remercions sincèrement le responsable du dicastère des finances, M. Jean-Marie Chammartin, pour l'excellente collaboration et son état d'esprit constructif. Nous remercions également l'administratrice des finances, Mme Italiano pour tout le travail fait en amont.

Dès lors, et après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de révision, nous invitons l'assemblée communale d'approuver les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement ainsi que le bilan 2023 tels que présentés ce soir, et d'en donner décharge au Conseil Communal.

Au nom de la commission financière

 Louis Rouiller

Billens, le 06 mai 2024

M. Dubail remercie la commission et passe à l'approbation des comptes :

2.4 Discussion

Personne ne souhaite prendre la parole.

2.5 Approbation des comptes de résultats

M. Florian Dubail soumet les comptes de résultats 2023 pour approbation :

Vote : Les comptes de résultats sont approuvés à l'unanimité. Pas d'abstention.

2.6 Approbation des comptes des investissements

M. Florian Dubail soumet les comptes d'investissements 2023 pour approbation :

Vote : Les comptes d'investissements sont approuvés à l'unanimité. Pas d'abstention.



3 Crédit d'investissement pour le remplacement des velux du bâtiment communal au chemin des Pales 3 à Billens

M. Sugnaux : Nous avons un bâtiment communal avec des velux datant d'environ une trentaine d'années. Ils présentent des fuites dans les salles affectées à la petite enfance ainsi que dans la salle du Conseil communal. Nous avons fait appel deux fois à une entreprise, mais au final les réparations ne sont pas possibles vu la vétusté des velux.

Nous avons demandé une offre à deux entreprises, pour deux variantes. L'une pour le remplacement complet des velux pour un coût d'environ CHF 60'000.- et l'autre pour le remplacement de 6 velux et condamnation des 6 autres pour un coût d'environ 40'000.-.

La seconde variante a été choisie par le Conseil communal.

Question(s)

Question de Mme Reynaud :

Qu'en sera-t-il de la luminosité ?

Réponse – M. Sugnaux :

Hormis dans la salle des archives, dans laquelle on pense que c'est une très bonne chose de condamner le velux, toutes les salles ont des fenêtres en façade.

Question de (personne ne s'étant pas annoncée) :

Est-ce réversible ou non ?

Réponse – M. Sugnaux :

On pourrait toujours refaire, mais ce sera refermé avec de l'isolation et de la tuile.

Question de M. Monney :

Ces travaux demandent-ils une enquête ?

Réponse – M. Sugnaux :

Non. Ce ne sont pas de nouvelles ouvertures en toiture, mais de la rénovation.

Question de (personne ne s'étant pas annoncée) :

L'amortissement sur 33 ans, c'est la durée de vie des velux ?

Réponse – M. Dubail :

A partir de CHF 25'000.- on doit mettre ce montant à l'actif. Raison pour laquelle la décision a été prise des les mettre aux investissements et de les amortir sur 33 ans. On peut les amortir sur une plus courte période.

M. Chammartin :

Pour cet investissement 2024, le crédit demandé est de CHF 40'000.-, le financement c'est par les liquidités, amortissement de 3 % donnant une charge annuelle de CHF 1'200.-, durée 33 ans.

Rapport de la Commission financière

M. Louis Rouiller, Président, donne lecture du rapport ci-après.



Rapport de la commission financière — Assemblée communale du 06 mai 2024

Préavis au crédit d'investissement pour le remplacement des velux du bâtiment communal au chemin des Pales 3 à Billens

La commission financière à pris connaissance et analysé la demande de crédit et donne un préavis favorable. Elle recommande à l'assemblée communale d'accepter la demande telle que présentée.

Billens, le 6 mai 2024

Pour la commission financière :

Louis Rouiller

Vote : Le crédit d'investissement pour le remplacement des velux du bâtiment communal au chemin des Pales 3 à Billens est accepté à l'unanimité. Pas d'abstention.

M. Chammartin : Souhaite terminer cette présentation des comptes 2023 en remerciant toutes les personnes qui ont œuvré durant l'année à la gestion de nos affaires communales, tout d'abord nos chers contribuables pour la confiance témoignée, mais aussi à la Commission financière qui, par son travail et ses remarques contribuent à la bonne gestion financière communale. Un merci particulier à l'administratrice des finances, Mme Vanessa Italiano, qui malgré quelques erreurs d'appréciation s'est investie dans son rôle de responsable. Nul doute qu'avec l'accumulation des expériences vécues le travail sera plus agréable et plus précis d'année en année. Merci aussi à tout le personnel de l'administration ainsi qu'aux membres du Conseil communal pour leur engagement, leur compréhension et leur sens du bien commun.

Question(s)

Question de (personne ne s'étant pas annoncée) :

Par rapport à la diminution des rentrées d'impôts, cela provient de quoi ?

Réponse – M. Chammartin :

Ce qu'il faut savoir c'est que le Canton est en retard avec les taxations, donc nous avons cette année CHF 200'000.- d'arriérés qui n'ont pas été facturés et pour 2023, selon nos informations, la taxation n'a pas encore été effectuée.

Question de (personne ne s'étant pas annoncée) :

Cela veut aussi dire qu'il y a une augmentation des gens qui ne paient plus leurs impôts ?

Réponse – M. Chammartin :

Non pas du tout, c'est que le Canton est en retard avec la taxation.



Précision de M. Dubail :

Avant, nous parlions des médecins du RSG. Probablement que ces derniers n'ont pas été taxés. De plus, sont considérés comme des sociétés et pour rappel, les sociétés ont d'autres délais de remise de leurs déclarations (30 juin).

4 Projet Centre du village - Situation

M. Dubail : Vous avez voté fin de l'année passée le crédit afin que nous puissions faire le projet ainsi que les appels d'offre. Depuis le début de l'année jusqu'à ce jour, et jusqu'à la fin de l'été, il y a une séance agendée mensuellement avec le bureau d'architectes Ruffieux Chehab. Pour l'instant nous ne sommes pas encore dans les discussions de détail, quoi que, il y a deux gros sujets qui sont les cuisines où il y a énormément de technique. On a décidé pour l'instant de faire la variante maximale comme s'il y avait un restaurant à l'avenir, ainsi au niveau des coûts cela ne peut pas coûter plus cher et on décidera ensuite si on installe la version maximale ou la minimale.

Elément important que M. Dubail présente à l'écran : nous n'avons pas encore les plans d'exécution, ne sont pas encore terminés, mais nous avançons gentiment et on travaille actuellement sur la charpente (selon plan à l'écran) et comme vous le savez nous avons décidé que les éléments seraient conçus uniquement avec du bois de Billens et de la Glâne. Si nous souhaitons construire l'année prochaine, ce bois doit être coupé cet hiver, raison pour laquelle nous devons dès maintenant donner les métrées, quantité, etc au forestier.

Pour rappel, le sous-sol sera en béton et tout le reste jusqu'à la tuile (plaques en raison de la pente), sera en bois. La cage d'ascenseur sera en béton pour des raisons de la protection incendie.

Question(s)

Question de M. Guy Brülhart :

- Y'aura-t-il des panneaux solaires ?

Réponse – M. Dubail :

- Oui : on a prévu 56 kW de panneaux solaires avec 4 bornes de recharge pour les véhicules, 2 à l'extérieur et 2 à l'intérieur.

M. Dubail précise que le parking souterrain représente un gros problème par rapport à sa gestion car mettre des barrières avec bornes pour paiement, cela est hors de prix, environ CHF 40'000.-, à CHF 1.-/heure, on n'est pas près d'amortir, donc nous sommes en train de voir quelle serait la meilleure solution rapport qualité/prix. L'idée c'est de louer très peu de places pour qu'il y ait des places de stationnement lorsque la salle est occupée.

L'autre soucis, ce sont les places de parc en réalisation actuellement au chemin des Planches. Notre inquiétude est que ces places ne soient pas « squattées » par des citoyens, car ces places ont été autorisées en raison du projet Centre village. Ces places sont réservées pour par exemple les sociétés locales, Conseil communal, durant la semaine ou pour les personnes qui viendront en lien avec une manifestation à la future salle de spectacle. Tout l'enjeu sera de gérer l'utilisation de ces places de parc.

Questions de M. Guy Brülhart :

1. Les places de parc seront uniquement pour des voitures ?
2. Il n'y a donc pas de place pour un bus ou un camion ?

Réponse – M. Dubail :

1. Oui.
2. Non. Ce n'est pas de la responsabilité de la Commune de pouvoir stationner avec des camions.



M. Dubail : Ce qu'il faut savoir c'est que les places de parc en face de l'arrêt du bus sont illégales, donc la police cantonale peut amender, et sur la place au chemin de la Bioleyre 2, d'ici 2 semaines il y aura l'installation d'un Pump track pour les jeunes pour une durée d'1 mois, et le stationnement y sera interdit, et on devra également prendre certaines mesures pour la suite par rapport à différentes personnes qui y stationnement régulièrement.

De toute manière, en cas de réalisation du projet Centre village, il n'y aura plus du tout de places de parc à cet endroit.

Question de M. Guy Brülhart :

- Donc il y aura uniquement le parking souterrain ?
- Faudra-t-il parquer à Romont et venir à pied ?
- Si vous regardez lorsqu'il y a des centres commerciaux, le but est de faire des places de parc.

Réponse – M. Dubail :

- Oui et on va limiter le nombre de places. Nous n'allons pas tout louer, comme mentionné ci-avant, nous devons avoir des places à disposition pour les personnes venant aux manifestations dans la salle de spectacle.
- Ce n'est pas le rôle de la Commune de faire des places de parc.
- Le but n'est pas de faire des places de parc pour les personnes qui habitent les immeubles et qui n'ont pas assez de places de disponibles.
- On ne peut pas construire un parking souterrain de CHF 30'000.- environ la place, pour louer les places de parc à CHF 60 ou 80.- par mois, ce n'est pas notre travail. Aujourd'hui, les places de parc ont été accordées sur le chemin des Planches (environ 16) uniquement parce qu'on aura une salle de spectacles et si on ne fait pas ce projet, nous n'aurons pas plus de places de parc car le canton estime qu'avec les 10 places vers la place multisports, cela est suffisant. D'ailleurs, nous avons dû argumenter car lors d'une vision locale, le canton n'avait pas compris que les places de parc actuelle du chemin de la Bioleyre 2 allaient être supprimées avec le nouveau projet. Nous avons dû leur faire comprendre qu'il fallait les compenser.

Précision de M. Helle :

- Il y aura des places de parc mais elles ne seront pas louées pour être à disposition des citoyens, ce ne sera pas des places privées.

Question de Mme Chastaing :

- Concernant les travaux du chemin des Planches, est-ce que des places de parc sont également prévues le long du terrain côté La Petite-Croix ?

Réponse – M. Dubail :

- Non car le terrain appartient à un privé. Les places seront situées le long du terrain communal vers le chemin pédestre + bâtiment communal. Selon les nouvelles normes, les véhicules devront avancer de 3 m. pour se parquer afin de pouvoir ensuite repartir sans empiéter sur le chemin, raison pour laquelle il y a autant d'emprise sur le chemin.

Question de M. Hubert Waeber :

1. La future salle de spectacles est toujours de 140 m² ? Cette surface servira à quoi, c'est beaucoup trop petit, inutile et argent gaspillé. De plus, le labyrinthe que vous avez prévu dans le futur bâtiment pour aller à l'abri PC c'est n'importe quoi car il n'est de loin pas adapté aux personnes à mobilité réduite.
2. Pourquoi ne pas faire une journée portes ouvertes pour que les citoyens puissent voir les plans du projet.

Réponse – M. Dubail :

1. Nous en prenons note et transmettrons l'information à notre architecte.
2. Nous allons le faire.



Question de (personne ne s'étant pas annoncée) :

- Par rapport à la salle actuelle de l'arbrü PC, elle fera combien de plus ?

Réponse – M. Dubail :

- A peu de choses près, comme celle de Dompierre. Il y aura 200 places assises.

Question de M. Guy Brülhart

- A quel prix sera la location ?

Réponse – M. Dubail :

- Le prix n'a pas encore été défini, mais ce sera plus cher que celle existante.

Question de M. Monney :

- Au niveau timing, la mise à l'enquête aura lieu quand ?

Réponse – M. Dubail :

- La mise à l'enquête a déjà eu lieu et nous avons reçu le permis de construire.

Question de M. Guy Brülhart :

- Mais il y aura encore des modifications à faire ?

Réponse – M. Dubail :

- Le permis de construire ne veut pas dire plans d'exécution, ce sont les plans du projet. Les plans d'exécution comportent les différents détails comme l'emplacement des prises, les différents aménagements, tous les détails de construction, etc
Le choix fait initialement par le Conseil communal était de faire voter l'Assemblée communale étape par étape pour une meilleure gestion des coûts. Par conséquent, à tout moment l'Assemblée communale peut décider de stopper ce projet et voter dans ce sens. Apparemment, le prochain vote pour un crédit de construction sera en décembre 2024 au moment du budget 2025, car il y a un peu de retard au niveau des appels d'offres car pour la maçonnerie et le bois, le marché est ouvert à tous. Lorsque vous voterez, le montant sera à quelques dizaines de milliers de francs le chiffre exact du projet car le 80% des offres sera rentré.

Question de M. Jaquet :

- Comment va-t-on régler ces problèmes de circulation car par exemple rien que l'église, lorsqu'il y a un enterrement, il n'y a plus de place, on a des manifestations il n'y a plus de place, comment vont faire les gens avec les nouveaux immeubles, car ils ont tous 2-3 voitures et n'ont qu'une place ? Nous aurons un problème au centre du village. Les bus n'arrivent bientôt plus à croiser car il y a des voitures dans tous les coins.

Réponse – M. Dubail :

- Nous sommes en train de trouver une solution pour les bus, on va certainement collaborer avec Romont pour avoir un bus toutes les 20 minutes à Billens, avec vraisemblablement un nouvel arrêt de bus qui sera vers l'église donc il y aura encore moins de possibilités de stationner devant et un autre arrêt vers le home, parce qu'il faut un arrêt des deux côtés. Après, celui qui choisit d'habiter Billens, c'est qu'il choisit d'habiter proche des arrêts de bus et surtout proche de la gare. Mais on ne va pas construire des nouvelles places de parc, de toute manière le canton nous impose un nombre maximum. Pour information, il y a des places de parc à la rte de Prévonnoloup 16 qui ne sont pas louées. Et il y a au terrain de foot où cela serait toléré.

Question de Mme Chastaing :

- Le bus, ce sera à sens unique ?

Réponse – M. Dubail :

- Initialement, il était prévu de passer par le petit pont entre la Maula et Billens (ch. Sous-l'Hôpital) mais cela n'est pas possible car il est tout de même prévu de passer avec des bus articulés donc ils ont abandonné l'idée.
Donc le trajet sera : départ gare de Romont, tout le tour de Romont direction la Maula, redescendra et remontera à Billens par la route cantonale, tournera à droite à la route de l'église pour y déposer les gens à l'hôpital et ensuite au RSG et il repartira à Romont.



Questions de plusieurs personnes ne s'étant pas annoncées :

1. A quel horizon ?
2. Le coût ?
3. Une ligne toutes les 20 minutes ?
4. Quelle tranche horaire ?
5. Pour les gens qui veulent remonter à pied depuis Romont, il n'y a pas de trottoir le long de la route.

Réponses – M. Dubail :

1. Décembre 2024.
2. On ne sait pas encore.
3. Si on veut qu'une ligne fonctionne, il faut toutes les 20 minutes.
4. On peut faire du 8h00-22h00, mais on est plutôt parti sur du 06h00-20h00, on attend les offres. Il peut toujours y avoir plus tard, mais ce sera toutes les heures.
5. Certes, mais la voie officielle pour les piétons pour se rendre à Romont est la rte de l'Eglise et cela fait 150 mètres de plus que la route cantonale. On a meilleur temps de prévoir un trottoir en direction de Prévonnoloup. Ce qu'il ne faut pas oublier c'est que la construction des trottoirs reste à la charge de la commune, même le long de la route cantonale, le canton ne rentre pas en matière. Il n'y a pas de subvention.

Question de Mme Chastaing :

- L'axe ch. de la Bioleyre direction ch. des Planches sera à sens unique ?
- Avec le nouveau Centre village, on pourra toujours croiser au ch. de la Bioleyre ?

Réponse – M. Dubail :

- Oui. Par contre, les vélos ont le droit d'aller dans les deux sens.
- Oui.

Remarque de M. Guy Brülhart :

- La route de Prévonnoloup est dangereuse tant pour les piétons (avec ce tout petit bout de trottoir en gravier qui a été aménagé) que pour le croisement des véhicules et le passage des bus.

Réponse – M. Dubail :

- Nous sommes également en train d'examiner un autre axe pour que le bus n'ait plus besoin de passer par-là, mais le souci sur Billens et Hennens ce sont les endroits qui permettent aux bus de tourner. Après, à l'époque, à la construction des immeubles de la Bioleyre, le Conseil communal aurait dû exiger la création d'un trottoir mais cela n'a pas été fait.

Questions de M. Daniel Bourqui :

- a. C'est pour cela que vous avez placé des appareils de comptage sur le chemin du Dèvin ?
- b. Et vous pensez faire passer un bus sur cet axe ?

Réponses – M. Dubail :

- a. Oui.
- b. Oui. L'idée serait d'y placer un feu afin de faciliter les croisements. Ce serait 3 bus par jour. Mais rien n'est fait, nous explorons toutes les possibilités. Une étude est en cours. Après, nous serions également en droit de demander aux parents d'Hennens de déposer leurs enfants à Billens, cela est aussi envisageable mais cela n'est absolument pas notre but.

5 Divers

M. Benoît Helle

Précise qu'il avait des informations à donner concernant les bus et arrêts ainsi que sur le Pumptrack. La semaine suivant l'assemblée, un Pumptrack sera mis en place sur la place de la



Biolleyre 2 pour un mois. Quant aux transports, nous sommes en discussion avec Romont et Mézières pour l'instant, nous en saurons plus pour la prochaine assemblée.

M. Serge Pichonnat

Mentionne qu'il n'a rien de spécial.

Question de (personne ne s'étant pas annoncée) :

- Le tuyau noir tiré au travers est-il bouchonné au bout ?

Réponse :

- Oui les tuyaux sont bouchonnés.

M. Dubail prend la parole : Nous avons le projet de s'associer avec les trois communes vaudoises (Dompierre-Prévonloup-Lovatens) car elles ont quelques difficultés avec leur propre réseau, pour mettre à disposition notre réservoir et nous avons été confrontés à d'autres difficultés en ce qui nous concerne, à savoir que nous devons rénover notre STAP où il y a le traitement de notre eau pour un coût d'environ 1 million, il y a toujours la sécurisation de la route cantonale qui devait être refaite afin de protéger nos sources d'eau pour un montant entre CHF 200'000.- et 1 million (plusieurs variantes au choix du Canton), donc nous avons pris la décision à court-moyen terme de couper toutes les prises d'eau sur la commune pour uniquement prendre de l'eau sur Grandvillard signifiant que nous n'aurons plus besoin du réservoir et nous allons probablement le louer et ou le vendre à l'une des communes vaudoises qui en aurait besoin. Ce sont toujours des décisions difficiles à prendre mais la situation est critique et l'engagement de tels coûts aurait des répercussions sur le coût de l'eau.

Question de (personne ne s'étant pas annoncée) :

- Ce bouclage représente quel coût ?

Réponse – M. Dubail :

- Entre 300 et 500'000.- francs.

M. Jean-Claude Sugnaux

Chemin des Planches

Il explique que la mise en place du chantier au chemin de Planches a débuté le 2 mai 2024 pour environ 6 à 8 semaines, selon la météo.

A la fin des travaux, le goudronnage aura lieu sur cet axe mais également au chemin des Pales. La route ne sera pas élargie, les places de parc seront faites sur le terrain communal (côté administration communale), en épi.

M. Sugnaux informe que la terre végétale dégrappée est à disposition des citoyens si besoin, gratuitement. M. Sugnaux se tient à disposition.

Fête nationale

Depuis début mars, nous avons approché les sociétés locales afin de savoir si l'une (ou plusieurs) d'entre-elles serait intéressée à organiser le 1^{er} août. Les sociétés étant occupées aucune ne peut s'engager dans cette organisation, par contre, des bénévoles se sont proposés. Par conséquent, nous avons décidé que cette année le 1^{er} août serait organisé par la Commune, sous la responsabilité de MM. Jean-Claude Sugnaux, Jean-Marie Chammartin et Mme Salomé Donzallaz.

La venue d'un Conseiller d'Etat comme orateur, a été organisée. Son nom ne sera pour l'instant pas dévoilé. D'autres animations sont en cours d'élaboration.

M. Sugnaux précise que la participation des citoyennes et citoyens comme bénévoles serait la bienvenue.



Mme Salomé Donzallaz

Réseau Santé de la Glâne

Dès la fin juin 2024, les deux étages de l'ancien hôpital actuellement occupés par l'ORS pour les ukrainiens (départ pour Fribourg) seront libérés au profit du Home de Sorrens qui sera en reconstruction sur leur site actuel et dont les résidents seront accueillis à Billens dans l'intervalle. En parallèle, nous avons également reçu l'information de l'ouverture officielle du nouvel établissement (home) de Siviriez dont l'inauguration aura lieu le 24 août 2024.

M. Claude Berset

Le nouvel Ecopresse a été changé. Pour l'instant, seules les cartes de débit et de crédit sont autorisées et dans le futur, il y aura également Twint. Nous avons eu beaucoup de retard pour la mise en place de cette machine en raison des terminaux, et notamment avec la société émettrice. Petit rappel : il faut bien contrôler vos cartes de débit, car souvent les puces ne sont pas activées pour le sans contact. Toutefois, il y a la possibilité d'utiliser la carte avec le code NIP. En outre, il faut d'abord appuyer sur « start » avant de passer la carte, sinon cela ne fonctionne pas. Un montant en débit de CHF 20.- apparaît, qui correspond à une réserve par rapport au montant effectif que représentera votre transaction, ensuite le montant réel sera débité et la différence créditée.

Question de M. Guy Brülhart :

- Qu'en est-il des anciennes cartes de déchetterie (caution et solde) ?

Réponse - M. Berset :

- Tout le monde a reçu un tout-ménage début mai 2024 : les mercredis 15 et 22 mai 2024 de 15h00 à 20h00. Ensuite, durant les heures d'ouverture jusqu'au 31 juillet 2024. Passé ce délai, plus rien ne sera remboursé.

Question d'une personne ne s'étant pas annoncée :

- Avez-vous pensé aux personnes qui n'ont pas de carte de débit ?

Réponse – M. Berset :

- A titre exceptionnel et uniquement pour les personnes n'ayant pas de carte, elles peuvent passer au bureau communal et nous trouverons une solution. Idem pour les sociétés locales.

Question de M. Jaquet :

- Rte d'Hennens : Serait-il possible de mettre un comptage + vitesse sur la route d'Hennens ? A l'époque, environ 6 ans, lorsqu'il y avait eu les travaux à Romont, les gens passaient par cet axe pour aller à Siviriez et ce mode de faire est resté pour certains conducteurs. Il y a aussi la vitesse, et c'est dangereux car il y a pas mal d'enfants qui empruntent cet axe pour aller prendre le bus. La mise en place à cet endroit du radar pédagogique serait judicieuse.
- Sur le chemin de remaniement : deux enfants faisant du vélo avec leurs parents, ont chuté dans le talus suite au passage d'un véhicule qui allait très vite, au moins 80 km/h. Ce n'est pas normal sur un chemin de remaniement.

Réponse – M. Dubail :

- Radar pédagogique : Nous pouvons bien entendu le placer à cet endroit, comme fait l'année passée ou en 2022.
- Chemin de remaniement (ch. des Eires) : rappelle que c'est un axe autorisé à 80 km/h.



Précision de M. Chammartin :

- Nous avons eu la visite annuelle de la Police qui au dernier contrôle au bas de cet axe n'a eu que 3 contrevenants donc cela ne les intéresse pas.

Question d'une personne ne s'étant pas annoncée :

- Souhaite savoir ce qu'il en est de la pétition signée par plusieurs parents concernant la fermeture de l'AES.
- Demande le but : sera délocalisé à Romont ?

Réponse – M. Dubail :

- La pétition sera traitée prochainement par le Conseil communal
- Il a toujours été question qu'un jour l'AES serait déplacé à Romont. Auparavant, il n'y avait aucun accueil à Billens, raison pour laquelle nous avons mis en place cette structure et il a toujours été dit que le jour où il n'y aurait plus qu'une école, les enfants seraient également déplacés sur le site en question, ceci pour des raisons organisationnelles mais également financières.

Précisions – M. Helle :

- Dans l'immédiat, aucune décision n'a été prise. Discussions avec Romont et Mézières. Ce ne sera de toute manière pas avant la rentrée 2025-2026.

Questions de deux personnes ne s'étant pas annoncées + M. Guy Brülhart :

- Concernant l'enquête du PAD La Petite-Croix : plusieurs voitures qui ne sont pas du quartier se parquent régulièrement sur les deux zones de La Petite-Croix ?
- Ces places sont-elles réservées pour le quartier de la Petite-Croix ?
- Ce n'est pas normal car ces places devraient être réservées pour les habitants du quartier, lorsqu'ils reçoivent des visites par exemple.

Réponses – M. Dubail :

- Ces places ne sont pas réservées spécifiquement pour le quartier, mais effectivement, le stationnement régulier et de longue durée de personnes externes devrait être signalé à la commune (type véhicule + numéro de plaque) afin que nous puissions adresser un courrier au détenteur du véhicule.

Question d'une personne ne s'étant pas annoncée :

- Qui s'occupe du réservoir incendie car il est dans un état pitoyable ?

Réponse – M. Dubail :

- Avant c'était les pompiers, maintenant c'est nous. On prend note et on fera le nécessaire.

Question de M. Guy Brülhart :

- Qui s'occupe des haies ? Dans le quartier de la Petite-Croix certains propriétaires ont la haie qui déborde sur le territoire communal.

Réponse – Mme Donzallaz :

- Chaque année nous faisons un tout ménage dans ce sens.

M. Dubail clôt la séance à 21h38 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic

La Secrétaire

Florian Dubail

Alexandra Lovati

